

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 DAC 609** Subvention à Toiles & Toiles (2e)

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Toiles & Toiles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement en date du 15 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.500 € est attribuée, sur proposition de la mairie du 2e arrondissement à l'association Toiles & Toiles, 48 rue d'Argout (2<sup>e</sup>), pour l'organisation du Cinéma de quartier, L'Autre Ecran en 2011. 1750,2011\_5239.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 3.500 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

